

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 12 (1867)
Heft: 17

Artikel: Rassemblement de troupes fédéral
Autor: Welti
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-331424>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'effet. Par cela même, le canon n'est pas une pièce de campagne complète, et il ne convient pas pour les combats violents et pour suivre les troupes qui manœuvrent. La question, d'après nous, n'est pas de savoir si l'engin doit se charger oui ou non par la culasse, mais d'obtenir un projectile qui satisfasse à toutes les conditions. Toutes les recherches doivent tendre à le munir d'une bonne fusée à temps. Quand nous l'aurons, nous aurons fait un grand pas.

Les puissances étrangères qui ont conservé le canon se chargeant par la bouche ont été surtout guidées par cette considération. Elles ont préféré perdre un peu de la justesse, pour doter leurs projectiles de plusieurs qualités dont le boulet prussien est dépourvu. Mais le jour où à la justesse nous pourrons ajouter tous les résultats qu'obtiennent les autres systèmes, notre artillerie pourra se mesurer avec toutes ses rivales en Europe. Du reste, c'est dans cette voie que la Prusse est entrée depuis la campagne de Bohême, et si nous sommes bien informés, notre inspection générale de l'artillerie fait de cette question l'objet de ses plus actives préoccupations. Nous souhaitons ardemment qu'un heureux résultat vienne couronner ses efforts.

En résumé, dans l'état actuel de la question, les conclusions pratiques à tirer de la guerre de Bohême sont les suivantes :

1^o Le canon prussien se chargeant par la culasse ne s'est pas montré supérieur au canon rayé autrichien se chargeant par la bouche ;

2^o Les pièces rayées sont moins efficaces que les vieilles pièces lisses pour repousser les attaques directes, soit de l'infanterie, soit de la cavalerie. — Liège, janvier 1867. Y.



RASSEMBLEMENT DE TROUPES FÉDÉRAL.

Le programme ci-dessous des exercices et manœuvres a été soumis par M. le colonel Herzog au Conseil fédéral, qui l'a approuvé dans son ensemble.

Il avait été convenu en principe que la durée des exercices serait de 6 jours pour l'infanterie et les carabiniers, et de 5 jours seulement pour l'artillerie et la cavalerie ; qu'il y aurait un jour d'exercice pour l'école de brigade et un pour l'école de division avec les armes spéciales, que les autres jours seraient consacrés aux grandes manœuvres, les deux divisions réunies étant appelées à combattre une faible partie de l'armée représentant l'ennemi.

En conséquence, les détails suivants ont été fixés :

Dimanche 22 septembre. Arrivée des corps d'infanterie et des 9 compagnies de carabiniers, formant 3 bataillons. Etablissement des camps ; disposition des tentes-abris dans un certain ordre. La première division est campée à cheval sur la route

de Fribourg à Morat près Agy et Chambieux, aux portes de Fribourg. La position de la seconde occupe l'espace compris entre les routes qui conduisent à Belfaux et à Matrans, soit entre Bretigny et la voie ferrée à l'occident de Fribourg. — Organisation du service. Inspection par les commandants de brigades.

Lundi 23 septembre. Exercice séparé des brigades. La première se porte en avant dans la direction de Grange-Pacot et de Cormagens. La deuxième va jusqu'à Belfaux. La troisième s'avance jusqu'à Corminbœuf par Givisiez pour revenir par la route de Bugnon. La quatrième se rend à Cuvillens-Posieux en passant la Glane. — Chaque brigade s'exerce suivant le règlement de l'école, mettant à profit les accidents de terrain, et faisant le simulacre de l'attaque et de la défense lorsqu'elle trouve sur son passage un ravin, un bois, un village. A chacune des trois premières brigades est attaché un bataillon de carabiniers.

Mardi 24 septembre. Exercices des divisions ; chaque division prenant séparément ses dispositions d'après la configuration du terrain, après avoir été préalablement renforcée par des détachements d'armes spéciales tirés de la réserve et par les bataillons de carabiniers attachés aux brigades. Exercices pendant les marches en avant hors de la portée du camp. Changements de front, déploiement des lignes, formation par échelons. Marches en retraite et, si la chose est possible, mouvements offensifs contre un ennemi simulé sur le terrain, puis retraite dans ses cantonnements. La seconde division utilisera le terrain qui s'étend d'Agiez et Grange-Pacot jusqu'à la Ponnaz, tandis que la première en fera autant dans la direction de la Glane jusqu'à Ecuvillens. Les commandants des deux divisions auront pris leurs dispositions dans ce but.

Mercredi 25 septembre. Commencement des grandes manœuvres. On suppose qu'une armée ennemie a pénétré dans le canton de Vaud et qu'elle s'avance entre la Broye et le lac de Neuchâtel dans la direction de Payerne et Fribourg. L'armée fédérale, réunie entre Berne, Morat et Fribourg, détache de ce dernier endroit une division, qu'accompagnent deux compagnies de dragons et deux batteries. Elle se porte en avant dans la direction de Payerne, afin d'arrêter si possible les progrès de l'ennemi et de donner ainsi le temps aux troupes fédérales d'achever leur concentration. Les combats que cette division aura à soutenir seront l'objet des exercices de la quatrième journée.

La division s'avance donc, dès le matin du mercredi 25, par Belfaux, Grolez, Corminbœuf, Chesopellez sur Pontaux. Elle rencontre près de Grolez l'ennemi, dont les forces consistent en deux bataillons, quatre canons et deux compagnies de dragons. Développement de la division sur la ligne Grolez-Pontaux. Elle est repoussée. Attaque des villages l'Echelle et Montagny-la-Ville. La division, après s'en être emparée, fait un déploiement de ses lignes et un changement de front ayant pour but d'atteindre les hauteurs de Montagny-la-Ville, église de tours Courcelles, en passant par la Bramaire et Belmont. L'artillerie tout entière prend position sur ces hauteurs, tandis que la cavalerie harcèle l'ennemi, qui est en retraite sur Payerne. La division, protégée par l'artillerie, s'avance vers le haut plateau des Envuardes et le canon envoie ses bordées à l'ennemi en retraite.

Bivouac de la division entre Montagny et Payerne. On place des avant-postes à Bussy, Cugy et Fétigny.

Jeudi 26 septembre. La division passe la Broye sur des ponts-volants et s'avance sur Payerne. Attaque des hauteurs de Cugy. Marche offensive sur Vesin et Montel. L'attaque est repoussée. La division se retire derrière la Broie. On fait des dispositions pour la défense de Payerne. Rentrée dans les bivouacs du jour précédent.

Vendredi 27 septembre. L'ennemi défend Payerne et les hauteurs des Envardes. La division se retire par le défilé d'Arboine dans la supposition que l'autre division de l'armée fédérale aura été envoyée à sa rencontre et que la jonction des deux corps pourra s'opérer par Pontaux. — A la sortie du défilé près Noréaz la division fait encore un simulacre de défense, puis elle continue sa retraite par Seedorf et Courtenay, et va bivouaquer dans les environs d'Avry, Matrans et Nonens.

Samedi 28 septembre. La division dans sa retraite sur Fribourg, escarmouche avec l'ennemi jusqu'à ce qu'étant arrivée sur la grande route aux environs de Bertigny et Givisiez, elle reprend tout-à-coup l'offensive qui termine les exercices de la journée. L'ennemi, coupé de sa ligne de retraite par Corminboeuf et Belfaux, est poursuivi à outrance, etc. — Défilé de clôture — rentrée des troupes dans leurs cantonnements.

CIRCULAIRE DU DÉPARTEMENT.

Berne, le 12 août 1867.

Tit. — Le rassemblement de troupes de cette année aura lieu du 23 au 28 septembre prochain dans la contrée entre Fribourg et Payerne et sera commandé, par décision du Conseil fédéral, par M. le colonel fédéral Herzog d'Arau.

Les corps suivants prendront part à cette concentration de troupes :

Génie.

Compagnie de sapeurs n° 5 de Berne.

Artillerie.

Batteries de 8 livres, n°s 3 d'Argovie, 5 de Berne.

Batteries de 4 livres, n°s 11 de Berne, 21 du Tessin, 23 et 51 de Vaud.

Cavalerie.

Compagnies de dragons, n°s 10 et 13 de Berne, 15 Vaud, 16 Argovie, 17 Vaud, 18 Argovie.

Compagnies de guides n°s 1 de Berne, 6 de Neuchâtel.

Carabiniers.

Compagnies n°s 3 de Vaud, 7 du Valais, 8 et 10 de Vaud, 14 et 17 de Neuchâtel, 25 de Fribourg, 32 du Valais, 72 de Genève.

Infanterie.

Bataillons n° 1 de Berne, 10 de Vaud, 20 de Genève, 23 de Neuchâtel, 26 de Vaud, 36 de Berne, 39 de Fribourg, 40 du Valais, 44 de Soleure, 45 de Vaud, 55, 62, 67 et 69 de Berne.

Les états-majors et les troupes entreront en ligne aux jours suivants :

Les officiers de l'état-major fédéral et les guides le 17 septembre, l'après-midi à 4 heures.

La compagnie de sapeurs, les compagnies de carabiniers et les bataillons d'infanterie le 22 septembre.

L'artillerie et la cavalerie le 23 septembre.

Les deux sections d'ambulance le 22 septembre.

Les feuilles de route pour les bataillons d'infanterie et pour les compagnies de carabiniers qui n'ont pas à faire un cours préparatoire et celles pour les infirmiers sont jointes à la présente circulaire. Les feuilles de route pour les armes spéciales qui ont à subir un cours préparatoire seront transmises aux commandants de ces cours.

Le retour dans les foyers aura lieu le 29 septembre pour toutes les troupes.

L'effectif des diverses unités tactiques doit être le suivant :

Les armes spéciales auront l'effectif réglementaire. On admettra toutefois 20 % de surnuméraires.

Les bataillons d'infanterie auront un effectif de :

2 officiers d'état-major,

1 aide-major,

1 quartier-maitre,

2 médecins,

1 porte-drapeau,

1 adjudant sous-officier,

1 fourrier d'état-major,

1 tambour-major,

1 vaguemestre,

2 armuriers,

600 (six compagnies à 100 hommes).

615 hommes.

L'habillement et l'équipement personnel des officiers et des troupes sont fixés comme suit :

Les officiers ne prendront avec eux que le sac soit le porte-manteau et devront laisser tous leurs autres bagages aux lieux de départ ou les renvoyer chez eux en sortant des cours préparatoires.

Les troupes devront prendre avec elles :

2 paires de souliers ou bottes,

1 paire de guêtres,

1 capote,

1 tunique ou frac,

1 pantalon en drap.

Dans le sac, soit porte-manteau :

1 chemise,

1 paire de souliers,

1 paire de chaussettes et les effets de propreté.

La troupe montée se munira de la 2^e paire de pantalons en drap.

Les corps de l'infanterie recevront les tentes-abri du commissariat supérieur fédéral des guerres, par l'entremise des commissaires des guerres cantonaux, déjà si possible dans les cours préparatoires, afin de pouvoir s'exercer préalablement au montage, démontage et paquetage ; les tentes devront en conséquence être fixées sur le sac.

Les troupes devront être pourvues du sac à pain.

Armement.

Chaque cavalier ne prendra qu'un pistolet.

Equipement des corps.

La compagnie de sapeurs recevra à Fribourg deux caissons fédéraux transformés ; chacun de ces caissons devra être attelé de 4 chevaux.

L'infanterie, les carabiniers et la cavalerie ne prendront ni caissons ni fourgons.

La pharmacie de campagne, les sacs d'ambulance, la caisse de quartier-maître et la caisse d'armuriers devront être envoyés à Fribourg et pour cela remis aux corps en marche sur leur char de réquisition.

Les troupes se muniront de leur équipement de campagne, des ustensiles de cuisine pour officiers et soldats et ceux-ci, en outre, des gamelles.

Munitons.

Chaque homme du génie portant fusil, 20 cartouches d'exercice.

Le laboratoire fédéral munira chaque batterie d'artillerie, à la fin de leur cours préparatoire, des munitions nécessaires, savoir : 200 cartouches d'exercice par pièce.

Cavalerie : à chaque cavalier 10 cartouches d'exercice.

Carabiniers et infanterie, par chaque homme portant fusil 120 cartouches d'exercice, dont 40 dans la giberne, le reste dans le petit sac de munitions empaqueté dans le sac.

Toutes les munitions devront être accompagnées d'un nombre double de capsules. Le laboratoire fédéral à Thoune fournira en temps utile les munitions nécessaires.

Instruction préparatoire de l'infanterie.

En nous référant à notre circulaire du 11 mars 1867, nous vous invitons de faire donner principalement l'instruction suivante dans les cours préparatoires des bataillons d'infanterie :

1^o Service de sûreté en marche et en position.

2^o Dans l'instruction élémentaire, on devra surtout pratiquer les formes suivantes :

Pour faire le service spécial de chasseurs au bataillon, on devra placer les deux compagnies de chasseurs à l'arrière de celui-ci.

Les compagnies du centre doivent aussi être convenablement exercées au service de l'infanterie légère.

La colonne d'attaque doit surtout être bien exercée comme étant la colonne principale de combat, il doit en être de même pour le carré en masse attendu que les deux divisions de chasseurs forment toujours les masses de chasseurs aux deux ailes antérieures et qu'ainsi il ne se trouve que quatre divisions en carré.

Les compagnies de carabiniers doivent être exercées à la formation des colonnes de compagnie.

Enfin et pour que l'on puisse organiser le retour dans les foyers nous vous prions de nous indiquer pour le commandant en chef les lieux de licenciement cantonaux des différentes unités tactiques.

Veuillez agréer, très-honorés Messieurs, l'assurance de notre parfaite considération.

Le chef du Département militaire fédéral,

WELTI.